**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 38 (1909)

**Heft:** 12

Rubrik: Département de l'Instruction publique

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les examens fédéraux des recrues auront lieu, cette année, du 5 au 25 juillet, selon l'ordre établi par la Direction militaire.

Les cours de répétition devront être organisés assez à temps pour être ouverts dans la quinzaine qui précédera les examens (art. 213 du règlement général).

Il est à remarquer que l'examen porte aussi sur la gymnastique, branche pour laquelle il est établi une statistique spéciale. Dès lors, les instituteurs sont tenus de consacrer quatre heures au minimum aux exercices prescrits pour l'examen de capacité physique, soit le saut en longueur, le lever d'un haltère et une course de vitesse (selon circulaire spéciale).

Les instituteurs chargés de la tenue de ces cours sont avisés que les livrets scolaires seront exigés par MM. les experts. Ils devront, conséquemment, veiller à ce que :

- 1º Les noms, le lieu d'origine, le domicile et la date de naissance de la recrue y soient correctement inscrits;
- 2º Mention soit faite, le cas échéant, dans la colonne observations, de toute infirmité corporelle ou intellectuelle du recrutable;
- 3º Les notes de mérite y soient inscrites pour ceux qui ont fréquenté l'école de perfectionnement.

A défaut du livret scolaire, le recrutable devra remettre à MM. les experts une attestation de l'inspecteur ou de l'instituteur constatant l'école qu'il a fréquentée pendant sa dernière année scolaire obligatoire.

Les formulaires d'attestation sont remis gratuitement au Corps enseignant par le dépôt central du matériel scolaire.

Le Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Python

HALTÈRES pour exercices préparatoires à l'examen des capacités physiques des recrues.

Série A : 1 haltère de 8  $\frac{1}{2}$  kg., 1 de 12  $\frac{1}{2}$  kg. et 1 de 17 kg. — Prix : 19 fr.

Série B: 2 haltères de 8 ½ kg. pour l'exercice simultané des deux bras; 1 de 12 ½ kg. et 1 de 17 kg. — Prix: 23 fr.

S'adresser à M. Léon Galley, maître de gymnastique, Fribourg.